

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT D'INFORMATIONS GÉNÉRALES N° 240 DU LUNDI 5 SEPTEMBRE 2022 - PRIX : 3000 GNF - ZONE CFA : 500

Interview

Dialogue politique

« La clé se trouve avec le Président de la Transition »

PP.3,4&5



(Me Béa)

Édito à vue d'Aigle

Une journée d'assainissement plus que salubre

P.2

Face à l'insalubrité poussée de Conakry et des villes de l'intérieur, le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Mory Condé, a pris la décision, jugée salubre par tous les observateurs, d'instituer le premier samedi de chaque mois comme Journée civique d'assainissement...

An 1 du CNRD



Un bilan diversement apprécié! P.2

Détention du Commandant Mamadou Alpha Barry

(Me Béa)



P.5

« Nous souhaitons sincèrement qu'il bénéficie d'une grâce présidentielle »

Comité de gestion de la LGFP

P.7



Lucien Guilao décline ses ambitions

L'An 1 du CNRD P.8

Les réactions croisées de Me Alfred Mathos, Me Foromo Frederic Loua et Oyé Beavogui

Conduite de la transition P.4

Quand le ministre Alpha Bacar Barry tresse des couronnes au colonel Mamadi Doumbouya

Hamdallaye-Concasseur

L'utilisation d'un insecticide fatale à 3 enfants de même mère P.10

Édito à vue d'aigle



Une journée d'assainissement plus que salutaire

Face à l'insalubrité poussée de Conakry et des villes de l'intérieur, le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Mory Condé, a pris la décision, jugée salutaire par tous les observateurs, d'instituer le premier samedi de chaque mois comme Journée civique d'assainissement. Une Journée qui a été lancée le samedi 06 août 2022. Les administrateurs territoriaux et les élus locaux, à travers le pays, ont pris part le samedi 3 septembre, à la deuxième journée civique d'assainissement. A Conakry, le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya, ne s'est pas fait conter l'événement. On l'a vu en action dans certaines communes (Matoto, Matam) pour donner l'exemple à tous les Guinéens déterminés à mener une guerre sans merci contre les ordures aussi bien dans la capitale que dans les principaux centres urbains du

pays. Le nouveau Premier ministre, Dr Bernard Goumou, qui était du côté de Boké pour l'inauguration officielle d'un poste électrique ainsi que des membres du gouvernement ont fait de même. Ces derniers ont supervisé les opérations d'assainissement dans les différents quartiers de la capitale, pour le plus grand bonheur des populations qui rêvent de voir les coins et les recoins de Conakry complètement débarrassés des tas d'immondices. De 8h à 12h, la circulation a été bloquée sur certains tronçons pour permettre l'assainissement des artères et le curage des caniveaux.

Mais il faut dire que l'institutionnalisation de cette journée civique d'assainissement est loin de faire l'unanimité au sein de l'opinion. C'est une opération qui est diversement appréciée par les citoyens. Pour certains, cette initiative prise par les autorités de la transition, à leur tête le colonel Mamadi Doumbouya, est à saluer et à soutenir pour rendre nos villes propres, car l'homme et les ordures ne font jamais bon ménage. Pour d'autres par contre, ces opérations d'assainissement peuvent se faire les dimanches ou la nuit pour éviter de causer des désagréments à la population.

Pour rappel, Conakry était autrefois une ville considérée comme la "Perle" de l'Afrique occidentale française. Aujourd'hui, l'image que renvoie la capitale guinéenne, c'est bien son insalubrité. La gestion de ces ordures se fait de la façon la plus scandaleuse qui soit. Rares sont en effet les ménages qui acceptent de s'abonner à une PME de collecte d'ordures. Pendant la saison sèche, les caniveaux, les abords immédiats des marchés et des habitations sont littéralement transformés en dépotoirs au su et au vu des responsables locaux. Pendant l'hivernage, on profite des grandes pluies pour déverser des ordures dans les eaux de ruissellement. Vivement donc une prise de conscience de la part de tous les ménages pour que la donne puisse changer positivement.

Kèfina Diakité

AN 1 DU CNRD

Un bilan diversement apprécié !

Ce lundi 5 septembre, le Comité national du rassemblement pour le développement (CNRD) célèbre l'An 1 de son avènement au pouvoir, suite à un coup d'Etat perpétré par le colonel Mamadi Doumbouya, alors commandant du groupement des Forces spéciales. Il faut dire que le bilan de ces 12 mois de gestion de l'ancien légionnaire est diversement apprécié dans le pays.



Lour certains Guinéens, le bilan d'un an de gestion du CNRD est globalement positif. Ils mettent en avant un certain nombre d'actes posés depuis le 5 septembre : la libération des détenus politiques ; la réouverture des frontières ; la promotion des jeunes et des femmes dans les organes de la transition en tenant compte de l'équilibre ethnique et régional ; la création de la Cour de répression des infractions économiques et financières pour traquer toutes celles et tous ceux qui se sont rendus coupables ou qui se rendront coupables de graves manquements dans l'exercice de leurs hautes fonctions au sein de l'administration publique ; la mise à la retraite de plus de 6000 fonctionnaires pour donner la chance aux jeunes sortis des institutions d'enseignement supérieur du pays d'être recrutés à la Fonction publique ou au niveau des forces de défense et de sécurité ; l'organisation des assises nationales pour amener les Guinéens à se réconcilier avec eux-mêmes et avec leur histoire, aussi tumultueuse soit-elle ; la récupération des biens et domaines de l'Etat ; la programmation du procès du massacre du 28 septembre

2009 pour rétablir les victimes dans leurs droits.

D'autres Guinéens par contre se disent déçus du CNRD et de son président et vont jusqu'à regretter le professeur Alpha Condé qui a dirigé la Guinée du 21 décembre 2010 au 5 septembre 2021. Ils dénoncent pêle-mêle l'emprisonnement prolongé des responsables du RPG Arc-en-ciel ; la dissolution du FNDC par le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ; les cas de morts en marge des manifestations sociopolitiques ; l'emprisonnement des leaders sociopolitiques, l'interdiction systématique des manifestations pacifiques sur les voies publiques ; la non-déclaration des biens des membres du CNRD et du Gouvernement ; la non-publication de la liste des membres du CNRD, l'absence de dialogue franc et sincère entre les autorités de la transition et des acteurs sociopolitiques ; l'absence de chronogramme consensuel ; les atteintes aux droits de l'homme ; des menaces sur la liberté de la presse ; l'expropriation et le harcèlement judiciaire contre des acteurs politiques majeurs du pays, dont certains sont contraints à l'exil forcé.

Tidiane Diallo

DIALOGUE POLITIQUE

«La clé se trouve avec le Président de la Transition » (Mme Yansané Bintou Touré, présidente du PGPD)

Le médiateur de la CEDEAO a bouclé sa mission en Guinée. Durant son séjour, Boni Yayi a rencontré la junte au pouvoir, des membres du gouvernement, des leaders religieux et plusieurs acteurs sociopolitiques du pays. Dans cette interview qu'elle nous a accordée, Mme Yansané Bintou Touré, ancienne députée, a abordé plusieurs sujets d'actualité, notamment la mission du ministère de l'Administration du Territoire et de Décentralisation qui devait venir dans les sièges des partis politiques depuis le 16 août dernier, la dissolution de certains conseils communaux et l'An un du CNRD au pouvoir. Ce sont entre autres les questions que la présidente du parti Guinéen pour le Progrès et le Développement PGPD a répondues. Lisez...

L'AigleInfos : L'émissaire de la CEDEAO a bouclé dimanche une semaine de mission en Guinée. Durant son séjour, Boni Yayi a rencontré la junte au pouvoir, des membres du gouvernement, des leaders religieux et plusieurs acteurs sociopolitiques du pays. Est-ce que vous faites partie de ceux qui ont été reçus par le médiateur ? Si oui, quelle est votre appréciation de cette rencontre ?

Bintou Touré : Il a effectivement rencontré toutes les composantes de la nation Guinéenne notamment les coalitions des Partis politiques. Vous savez, il y a eu déjà un premier calendrier qui a été reporté pour lendemain. Et le premier jour, c'est vrai que moi personnellement j'étais prête à y aller, mais à la dernière minute, on a donné une information que c'est reporté. Donc le lendemain par la télévision, nous avons appris que c'était à partir de midi. Donc moi personnellement je n'ai pas été à cette rencontre. Et ma coalition COPED s'y est rendue notamment en la personne de Dr Ousmane Kaba et M Oyé Beavogui. C'est vrai qu'on a eu après les conclusions officielles du contenu. Mais je vais quand même dire qu'un médiateur pour la Guinée c'est vrai qu'il y a eu assez de discussion autour de l'arrivée d'un médiateur, finalement c'est porté sur la personne de son excellence Monsieur président Boni Yayi. A mon avis, je ne remets pas la position de la COPED puisque jusqu'à présent nous ne sommes pas rencontrés pour tirer les conclusions. Mais personnellement, au nom de mon parti (PGDP), je crois que cette démarche est très bonne. Il a fait ce qu'il peut et ce qu'il pouvait faire pour réunir les composantes de la nation, les écouter, tirer sa propre conclusion et nous présenter le contenu. Mais je vais juste dire que je ne crois pas que ce monsieur puisse faire une plus-value en termes de dialogue, de négociation en République de Guinée. La solution, la clé se trouve avec le Président de la transition. Il vous souviendra que lorsqu'il y a eu le coup d'Etat le 05 septembre, après le Colonel a invité les acteurs sociopolitiques au palais du peuple. Il a fallu un seul discours du président de la tran-



sition pour qu'automatiquement que les partis politiques s'organisent en coalition. Parce qu'il a dit qu'il ne voulait pas avoir plusieurs interlocuteurs. A l'époque, on parlait de 181 partis. Aujourd'hui ces partis ont fait l'effort rien qu'à travers son discours pour se réunir en 22 coalitions. Donc ça veut dire ce qu'un leader, qu'un chef d'Etat dit a une portée. Aujourd'hui, il suffit qu'il ait la volonté politique de vouloir mener ce dialogue que tout revienne à la normale. Je veux simplement dire que si le président de la transition accepte aujourd'hui de présider lui-même ce dialogue, de rassurer les acteurs politiques parce qu'il faut le dire que la transition est politique. Donc forcément les acteurs politiques sont concernés et ils doivent jouer un rôle important. Je pense que monsieur le président s'il accepte aujourd'hui de conduire lui-même ce dialogue, parce que quoi qu'on dise le Premier ministre, le ministre de la Décentralisation quelle que soit leur volonté, c'est quand même ils vont se référer au président pour donner des conclusions ou des réponses aux acteurs politiques. Mais si le président de la transition accepte de mener ce dialogue et de donner un discours rassurant aux acteurs politiques on peut sortir de cette crise. C'est lui qui a cette solution. Boni yayi, le médiateur, aura beau faire, sincèrement il restera beaucoup de choses à faire. Ensuite, il y a un problème au niveau des acteurs politiques. Ils réclament la durée de la transition. S'il n'y a pas une symbiose, une harmonie entre les acteurs politiques, la transition est partie pour 5 à 10 ans.

Parce que si on ne s'entend pas, aujourd'hui il y a des acteurs politiques qui voudraient qu'on n'associe pas certains partis politiques ou certaines coalitions politiques. Il faut que les acteurs politiques comprennent ceux qui disent ça. Il faut qu'ils comprennent qu'on est aujourd'hui dans une situation de négociation, de débats et d'échanges, ou c'est la force des arguments qui prévaut. On ne pas dans une situation électorale peut parler du poids pondéral. Ceux qui ont ce poids pondéral, c'est à eux de faire assez d'efforts pour venir autour de la table pour qu'on en parle. De l'autre côté, aujourd'hui, par l'État actuel des choses, je crois qu'il faut un discours rassurant pour que tout le monde se retrouve autour de la table. Vous n'êtes pas sans savoir que certains leaders politiques sont à l'extérieur du pays, d'autres sont en prison. Parce qu'il ne faut pas critiquer pour critiquer aussi. Si on me demandait ma solution, j'aurais dit aujourd'hui, ce sont des gens qui ont quand-même géré la République à un moment donné. Ceux qui sont en prison, ce ne sont pas pour le moment des criminels. Certes, ils sont poursuivis pour des faits, on peut les libérer quand même sous condition pour qu'ils puissent participer à ce dialogue. Ceux qui sont à l'extérieur qu'on leur donne toutes les assurances pour qu'ils puissent rentrer. Pendant qu'on est en dialogue, chaque fois qu'on aura besoin d'un leader politique, pour des questions judiciaires, mais il va s'y rendre. Donc moi je crois qu'il faut beaucoup d'astuces, d'intelligence et de personnalités de la part du CNRD pour

pouvoir réunir tous ces gens autour de la table. Monsieur Boni Yayi, je ne dis pas qu'il ne connaît pas la Guinée, mais il ne connaît pas la Guinée en profondeur.

L'AigleInfos : Si vous dites que le médiateur ne connaît pas la Guinée, alors que quelqu'un d'autre a été rejeté, malgré tout, cette mission de l'organisation sous-régionale a dévoilé le contenu des recommandations de l'ancien président béninois. Quelle solution proposez-vous malgré les conditions des certains partis politiques à part la libération des détenus politiques et le retour des exilés ?

Bintou Touré : Je crois qu'a priori il ne faut pas poser de conditions pour un dialogue. Je vais leur demander de venir autour de la table et poser ces conditions, dire ce qu'ils pensent. C'est pour cela je demande au président du CNRD lui-même de présider le dialogue. Parce que ceux qui sont devant ce dialogue, je ne doute pas de leur volonté ou de leur moralité, mais ils vont toujours se référer. La personne qui prend la décision immédiate par rapport à ces revendications, c'est vrai que les échanges seront houleux, mais on sortira avec une solution parce que la personne qui décide est celui qui est en train de présider le dialogue. Donc il est important pour l'intérêt général que tous et chacun viennent autour de la table dire effectivement ce qu'il pense devant la personne qui décide.

L'AigleInfos : Autre sujet, le président de la transition a décidé de dissoudre plusieurs conseils communaux pour mauvaise gestion et de détournement de ressources. Qu'en pensez-vous ?

Bintou Touré : Il faut reconnaître que cette décision, cette approche est régie par le code des collectivités locales. C'est vrai que dans le code des collectivités locales notamment en son article 80, le président de la République a la qualité de dissoudre les collectivités locales. Mais il y a quand même deux hypothèses qui sont décrites dedans. La première hypothèse, c'est si ces collectivités locales ont fait l'objet de trois suspensions pour fautes graves. La deuxième, c'est si au moins un tiers des mem-

bres de ces collectivités locales ont fait l'objet de poursuites définitives pour avoir commis des crimes ou des délits. Donc si ces conditions sont réunies, le président de la République a bel et bien qualité de dissoudre sur proposition du ministre de l'Administration du Territoire les collectivités. Donc, la question qu'il faut se poser est-ce que ces collectivités ont fait l'objet d'une suspension trois fois ou un tiers des membres de ces collectivités locales ont été poursuivis pour des crimes ou de délits pour une décision judiciaire définitive. Si ces hypothèses sont réunies, le président de la République a bel et bien qualité de les dissoudre. Mais il faut reconnaître aussi que le code des collectivités locales confère le pouvoir à l'État de contrôler la gestion des collectivités locales. Et je crois qu'il y a neuf ou dix collectivités locales dissoutes et remplacées par les délégations spéciales. Donc la réponse là est politique, dire qu'il y a une arrière-pensée de vouloir perdurer au pouvoir. Au niveau de notre parti, on ne pense pas comme ça jusqu'à preuve du contraire. Mais si la durée de la transition jusqu'à présent n'est pas définie, si le contenu n'est pas accepté par tous, c'est bien normal politiquement que les gens puissent penser qu'il y a une arrière-pensée. Mais au niveau du parti, nous estimons que si des décisions sont prises pour moraliser la vie publique c'est tout à fait normal.

L'AigleInfos : Mais les conseillers communaux sont élus au même moment que les députés. Pourtant eux ont été dissous le jour du coup d'État. Cela n'est-il pas une incohérence ?

Bintou Touré : Moi je crois qu'il ne faut pas associer les deux. L'assemblée nationale est une institution de la République. Nous avons été élus par une élection certes. Ça rime parfaitement avec les conseillers, mais quand même l'assemblée nationale est la deuxième institution de la République. Donc il va de soi lorsqu'il y a un coup d'Etat, la première institution à dissoudre comme cela se fait partout, c'est d'abord suspendre la constitution, et dissoudre l'assemblée nationale. Mais la dissolution des collectivités loca-

DIALOGUE POLITIQUE

«La clé se trouve avec le Président de la Transition » (Mme Yansané Bintou Touré, présidente du PGPD)

les quand même est régie par un code des collectivités locales. Donc il y a quand même une nuance même si le mode c'est l'élection pour les deux entités. Mais la dissolution de l'Assemblée c'est quand même de facto si je peux le dire comme ça. Dès qu'il y a un coup d'État, l'assemblée est la première institution à dissoudre. Mais ce n'est même pas règlementé comme tel. Normalement dans la constitution, la dissolution de l'Assemblée est conférée au président de République avec les déclinaisons bien claires. Mais un coup d'État quand même, ça vient comme un cheveu dans la soupe.

L'AigleInfos : Une mission d'inspection du ministre de MATD devait entamer des visites dans les sièges des partis politiques depuis le 16 août dernier. Est-ce que vous avez déjà reçu cette mission au PGPD ?

Bintou Touré : C'est vrai qu'on a reçu cette nouvelle comme tous les autres partis politiques. On n'a pas reçu des missions. Mais il faut quand même marteler que c'est une très bonne idée de vouloir faire respecter le contenu de la charte des partis politiques dans leur QG. Mais ce que je vais dire, il ne faut pas que la finalité si ce contrôle a lieu, la finalité soit la dissolution des partis ou le retrait des agréments. Parce qu'en Guinée, on n'a quand même pas eu les mêmes chances par rapport à la visibilité de nos différents partis politiques. Certains ont attendu d'être ministre de la République, d'autres directeurs, d'autres Premiers ministres, certains ont dérobé l'argent du contribuable guinéen pour hisser haut leur parti. Certains sont allés en politique après plusieurs constats. Ils sont juste déjà engagés pour créer un parti politique. Et malheureusement en Guinée, on a développé le côté vénal et le côté violent de la politique. Le côté vénal veut dire côté argent. Donc a priori, dans la charte des partis politiques, ce n'est pas l'argent qui est mis en premier point. Ce n'est pas dit c'est quand vous avez de l'argent que le parti doit avoir une certaine visibilité. Donc je me dis que c'est une très bonne idée de vouloir faire respecter le contenu de la charte des partis politiques. Mais la finalité par rapport aux différents partis qui n'auraient peut-être pas pu respecter totalement le contenu en termes de siège, de visibilité, de représentation, je crois que la finalité ne doit pas être une dissolution. Organiser les partis vient spontanément.

C'est comme ça s'est passé avec les coalitions. De 194 partis on est venu à 22 coalitions. Aujourd'hui l'interlocuteur direct du CNRD et du MATD ce sont les 22 coalitions et non les 194 partis. Donc ça va s'organiser. Soit en termes d'idéologie parce que normalement dans les grands pays, les partis sont organisés en termes d'idéologie. Un parti qui retrouverait son idéologie dans un grand système, forcément va basculer dans le système là. Donc on n'a pas à imposer ça. La mise en place des coalitions n'a pas été imposée. C'est juste un discours qui nous a amenés vers ça. Et je parie que si ça continue, si l'organisation continue au niveau de l'État, les partis seront obligés de se retrouver dans les grands ensembles. Au deuxième tour pendant l'élection présidentielle, c'est ce qui se passe de facto. Vous voyez deux blocs. Malheureusement en Guinée c'est ethniser. Mais vous voyez deux blocs. Donc je crois que c'est une très bonne chose. Mais on n'a pas à faire pour saisir cette opportunité pour dissoudre des partis politiques ou pour retirer leur agrément.

L'AigleInfos : Un an depuis que le pouvoir Condé a été renversé. Vous, au niveau de votre parti, comment voyez-vous la gestion de la transition ?

Bintou Touré : Ce que je peux dire en résumé, chaque régime a ses points forts et ses

points faibles. Le CNRD, qu'on le dise ou pas, a quand même deux points forts, même si les points faibles dominant. Aujourd'hui, il faut marteler que le CNRD a pu amorcer une moralisation de la gestion de la chose publique. Aujourd'hui c'est devenu un réflexe pour tout le monde de faire attention même à la signature de certains montants ou des certains engagements. Ça c'est déjà fort. Parce qu'il y a eu des moments ici où la corruption, la mauvaise gouvernance étaient devenues le fer de lance de la gestion. Le deuxième point, moi je ne doute pas de la volonté du président du CNRD de vouloir bien faire. Mais il y a assez de problème avec la manière, la forme. Le deuxième point fort, c'est le fait de créer la CRIEF. Vous savez, même si aujourd'hui elle est bancal, il faut le reconnaître, mais la CRIEF est un instrument dissuasif. Parce qu'en causerie interpersonnelle entre les gens, on comprend que les gens font attention aujourd'hui pour ne pas se retrouver à la CRIEF. Ça c'est important. Et la troisième chose, je le dis de façon pas numérique, mais de façon pêle-mêle, c'est le fait que le président de CNRD lui-même ait une écoute attentive par rapport à ce qui se dit même si on dit qu'il écoute beaucoup les réseaux sociaux, les médias. En tout cas, il a une écoute attentive. Et souvent ses réactions riment parfaitement avec ce qui se dit dans les réseaux sociaux ou dans

les médias. Donc le fait qu'il écoute les médias et les réseaux sociaux, moi je trouve que c'est un avantage parce que c'est le peuple qui s'exprime. Alors il y a assez des points faibles. Surtout au niveau de la forme. La CRIEF risque d'être politisée. Elle est presque déjà aujourd'hui. Parce qu'on oublie quand même que ceux qui sont en prison ont géré la République à un moment donné. Les faits qu'on leur reproche peut-être même si au niveau de la CRIEF on est en train de dire que les montants c'est à partir de milliards. Mais il y a des gens qu'on a condamnés qui n'ont pas des milliards. Le ministre Louncény Camara est parti pour une question de 20 millions selon les dires. Est-ce que ce n'est pas un tribunal de droit commun qui devrait le juger. Aujourd'hui, on pense que la CRIEF est devenue instrument politique. Ça c'est très dangereux. Parce que quand on se réfère au premier discours du président du CNRD, en disant que la justice sera la boussole ce n'est pas ce qu'on est en train de voir. Il y a beaucoup d'abus qui sont en train de se passer aujourd'hui. Il y a l'insécurité il faut le dire. Il y a des femmes, des jeunes filles qui sont violées. Il y a des abus qui se font pendant les manifestations. Quand ils disent que les manifestations sont interdites, je trouve que ce n'est pas normal. C'est consacré. Lui-même a consacré dans la charte de la transition. Et ça entretient la

crise. On ne peut pas venir au pouvoir mettre à la retraite six mille et quelques fonctionnaires sans qu'il ait une crise. Donc il y a beaucoup de points faibles qui méritent d'être corrigés. Surtout au niveau de la forme. Donc je le dis comme ça, on prépare une conférence de presse dans laquelle nous ferons un peu le bilan de pour et de contre du régime du CNRD. Mais ça ne nous empêche de nous dire quand même qu'il y a certains points forts.

L'AigleInfos : Certains anciens dignitaires sont en prison, d'autres se promènent librement. Il y a des leaders politiques pas des moindres en exil. Aujourd'hui, est-ce que la classe politique n'est pas dans le viseur du CNRD surtout que parmi les recommandations des assises nationales, il y a la réduction du nombre des partis politiques ?

Bintou Touré : Réduire les partis politiques n'est pas une bonne approche. Se mettre en association est consacrée par la constitution. Créer un parti politique est consacré par notre constitution. Et la Guinée n'évolue pas à vase clos. La Guinée est partie à des conventions. Elle a ratifié assez de traités. Donc réduire les partis politiques n'est pas une option. Il faut que l'État ait beaucoup de moyens, d'intelligence pour pouvoir organiser les partis po-

(Suite page 5)

CONDUITE DE LA TRANSITION

Quand le ministre Alpha Bacar Barry tresse des couronnes au colonel Mamadi Doumbouya

Le mercredi 31 août, dans l'émission «Mirador» de FIM FM, Alpha Bacar Barry, le ministre de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle, a tressé des couronnes au colonel Mamadi Doumbouya, le président de la transition, qu'il décrit comme un manager hors pair.



Dans son intervention, le ministre de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle, Alpha Bacar Barry, n'a pas manqué de commenter le dialogue sociopolitique, réclamé à cor et à cris par tous les Guinéens patriotes et l'ensemble de la communauté internationale. «Est-ce que le lui-même il s'est arrêté ? Je pense que pour moi, il y a un dialogue politique, il y a un dialogue tout court, les Guinéens se parlent, c'est le plus important. Leurs représentants, qu'ils soient légitimes ou

pas, est-ce qu'ils se parlent, ça c'est un autre débat. Mais pour moi dans les quartiers, dans les structures sociales, entre les Guinéens, les gens se parlent », a confié Alpha Bacar Barry, le ministre de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle. Parlant du tombeur d'Alpha Condé, le colonel Mamadi Doumbouya, le président de la transition, il n'a pas manqué de lui tresser des couronnes. Il a décrit l'actuel locataire du Palais Mohammed V comme un manager hors pair. « C'est un

manger hors pair... Quand vous le rencontrez, vous rencontrez quelqu'un qui croit profondément à ce qu'il dit, à ce qu'il fait et qui surtout fait en sorte que ce qu'il promet, il le réalise. C'est pour moi fondamental dans le système de valeur chez nous en Afrique. Ensuite vous avez quelqu'un qui a de grandes ambitions, sait exactement où il veut mener la transition... », a déclaré Alpha Bacar Barry.

Tidiane Diallo

DIALOGUE POLITIQUE

«La clé se trouve avec le Président de la Transition » (Mme Yansané Bintou Touré, présidente du PGPD)

litiques. Il faut utiliser le terme organiser les partis politiques. C'est de les amener à créer des grands ensembles. C'est de les améliorer à aller vers l'idéologie. C'est amener les partis à réfléchir et à choisir un ensemble dans lequel ils pourraient s'épanouir. Octroyer un agrément à un parti politique, l'État c'est la continuité. C'est pour cela je dis vouloir les amener à respecter le contenu, il ne faut pas tuer les initiatives. Vouloir amener les partis politiques à respecter les contenus de la charte des partis politiques est une très bonne chose. Mais finalité ne doit pas être de les réduire ou de leur retirer leurs agréments. Au contraire, les amener à s'organiser. Parce qu'on n'a pas eu les mêmes chances de visibilité. Aujourd'hui, ça doit rimer avec la moralisation de la vie publique. Les gens qui ont créé des partis politiques sans leur propre effort, sans être ministre, directeur ou Premier ministre, ce sont des gens qu'on devrait féliciter à mon avis. Mais pas ceux qui ont profité de l'argent du contribuable guinéen. Donc l'un dans l'autre, pour amener l'accalmie, la paix et la quiétude sociale, mieux vaut organiser les partis politiques que d'intimider pour dire qu'on va les dissoudre ou les réduire.

L'AigleInfos : 1 sur 10, quelle note pouvez-vous donner à cette junte ?

Bintou Touré : En termes de forme, je donne 6 sur 10. Le fond je ne doute pas de leur volonté de vouloir bien faire. Et des actes sont posés. Parce qu'il faut reconnaître qu'aujourd'hui le Guinéen est réfractaire à la discipline et au changement. Donc le fond du combat est appréciable. Là, si on me pose la question à savoir quelle est la note que je donne, je donnerai une note de 8 sur 10.

L'AigleInfos : Le président de la transition a instruit au Garde des Sceaux d'organiser le procès du massacre du 28 septembre avant la fin de l'année 2022. Est-ce que vous y croyez et comment vous l'analysez ?

Bintou Touré : Ce procès-là, moi j'y crois fermement depuis les premières heures. Parce que ça n'a pas commencé par le CNRD. Certes, s'il a la volonté politique d'organiser ça, on pourra le faire. C'est juste une volonté politi-

que qui manque. Parce que je sais que si le procès là se tient, ça peut dénouer assez de choses. Ça peut nous ramener au pardon, à la paix, à la quiétude sociale. C'est un procès qui est très attendu. Et ça mettra la Guinée sous les projecteurs et il dénotera tout le sérieux de la justice guinéenne. N'oubliez pas que la Guinée a ratifié, a signé la convention de Rome en 2000. Elle l'a ratifiée en 2003. Donc je crois que les chefs d'accusation des crimes

« Quand quelqu'un est interpellé il a besoin d'organiser sa défense. C'est un procès. Ça prendra du temps surtout que tous les passeports sont confisqués. Ils ne peuvent pas sortir du pays. Mais ça ne dérange pas le travail de la justice. A chaque fois qu'on aura besoin de lui, il répondra. »

du 28 septembre riment parfaitement avec le contenu de la convention de Rome.

L'AigleInfos : Est-ce que vous y croyez, le retour de certains dignitaires notamment Moussa Dadis Camara. On parle également du Pr Alpha Condé ?

Bintou Touré : S'il y a quelqu'un qui a toujours réclamé qu'il veut rentrer en Guinée pour ce procès c'est bien Moussa Dadis Camara. Le président Alpha Condé, tout dépendra de la volonté politique du président de la transition. Vous vous rappelez quand le président Alpha Condé est sorti pour la première fois, pour ses soins, il y a eu un contrat entre lui et la CEDEAO pour dire qu'Alpha Condé doit retourner. Et il est revenu. Donc tout dépend de la volonté politique du président de la transition. S'il a la volonté ferme d'organiser ce procès, il sera organisé dans les meilleurs délais. Déjà ce que j'apprécie, j'ai vu le ministre Charles Wright vouloir renforcer la capacité de certains magistrats pour que le procès puisse quand même être dirigé par des gens qui ont une certaine capacité, compétences. Donc ça, c'est déjà un très bon début. Et j'espère qu'ils iront jusqu'au

bout pendant et après. Parce qu'on a connu des mamans qui sont jusqu'à présent qui ont le cœur meurtri, qui veulent vraiment avoir la vérité de ce qui s'est passé pendant le 28 septembre 2009. Il y a des familles qui attendent de faire le deuil. Il y a des familles qui n'ont pas vu le corps de leurs enfants. En général quand on ne fait pas l'enterrement on ne peut pas faire le deuil. Ce procès est attendu. Et j'espère pour toutes les victimes qu'il y aura un procès équitable et juste.

L'AigleInfos : L'organisation de CAN divise le monde du football guinéen. Depuis quelques jours, on parle du retrait de la CAN 2025 à la Guinée. Quelle est votre réaction en tant qu'ancienne présidente de la commission sport à l'assemblée nationale ?

Bintou Touré : Il faut attendre la bonne information dans la bouche de la présidente du CONOR. Moi je ne suis pas négative. Je suis très optimiste pour mon pays. Ça dépend juste de la volonté. Il faut que les Guinéens sachent que quand on retire l'organisation de la CAN 2025 à la Guinée, c'est toute une nation qui sera meurtrie. Donc moi déjà je ne suis pas et je ne le souhaite même pas. Je ne veux pas qu'on retire cette organisation à la Guinée. Parce qu'en termes de sports, je ne vois pas ce que les autres pourront faire que la Guinée ne puisse pas faire. C'est pour cela je dis il faut attendre de la bouche de qui de droit, notamment la présidente du CONOR, le ministre des Sports et peut-être le président du CNRD pour qu'on nous dise s'ils nous ont retiré ou pas. Effectivement, il y a une mission de la CAF ici qui est parti. On attend les conclusions. Donc c'est vrai que j'ai été présidente de la commission Jeunesse, Sports et Culture, mais ça ne veut pas dire que j'ai les dernières conclusions de la réunion qui s'est tenue. Mais ce que je souhaite avec tout ce qui est entamé, il faut dire quand même que ce processus a commencé pendant le régime Alpha Condé. Nous avons vu le ministre Bantama Sow de parler de village CAN. Il avait assez d'ambition par rapport à ça et c'est ce qui continue. Donc ça, il faut le reconnaître. Mais on ne souhaite pas. Et Mamadi Doumbouya a quand même affiché par rapport à l'organisation de CAN une volonté ferme

de l'organiser dans les meilleurs délais. Donc nous attendons, malgré que ça ne dépende pas seulement de la GUINÉE. Nous attendons les conclusions ou le contenu de la mission. Mais je ne le souhaite pas de tout mon cœur. Je souhaite que la population guinéenne s'approprie cette organisation. Je souhaite que le peuple de Guinée comprenne que si on retire cette CAN à la Guinée, comme le ministre l'a dit la fois dernière il dit ça va amorcer le développement en Guinée. Ne serait-ce que pour les infrastructures sportives. Donc ça, c'est déjà un atout pour la République de Guinée. Je ne souhaite pas vraiment qu'on nous retire cette CAN même si elle doit être partagée entre un autre pays et nous.

L'AigleInfos : Votre mot de la fin ?

Bintou Touré : Mon mot de la fin, c'est dire au président de la transition qu'il pense qu'il y a l'accalmie, mais non ! Il n'y a pas. Cette accalmie ne me rassure pas. Il faut qu'il comprenne que ce qu'il dit et ce qu'il pose comme acte ont une portée. Il faut qu'il ait un discours aujourd'hui à l'état actuel des choses qui puisse rassurer tous et chacun surtout les leaders politiques pour qu'ils viennent autour de la table. Il a dit pendant son discours lors de la remise du rapport des assises nationales. Il dit que la solution viendra des Guinéens. Je crois que celui qui a la solution. Il a la solution avec un seul discours. Qu'il invite tous autour de la table. Qu'il trouve de façon intelligente les moyens pour que ceux qui sont en prison soient libérés sous condition. Parce que je ne leur fais pas de faveur. C'est bien aujourd'hui qu'on fasse une juridiction des comptes c'est tout à fait normal. Mais ça n'empêche à rien cette démarche. On peut être en train de dialoguer et chaque fois que la CRIEF aura besoin de quelqu'un mais il ira répondre à la CRIEF. Parce qu'il faut comprendre que c'est une bataille judiciaire. Quand quelqu'un est interpellé il a besoin d'organiser sa défense. C'est un procès. Ça prendra du temps surtout que tous les passeports sont confisqués. Ils ne peuvent pas sor-

tir du pays. Mais ça ne dérange pas le travail de la justice. A chaque fois qu'on aura besoin de lui, il répondra. Ceux qui sont à l'extérieur du pays, qu'on le dise ou pas, ils pèsent beaucoup dans la politique guinéenne. Malgré que le cadre soit mis en place. Ils ne sont pas là, mais c'est un peu bancal. Donc il faut qu'on comprenne qu'ils ont leur mot à dire. Ils ont du poids dans la politique. Donc je lui suggère d'avoir un discours rassurant pour que chacun se retrouve autour de la table. Quand Alpha Condé a eu son troisième mandat que moi je n'ai pas apprécié que j'ai critiqué à fond, il y a eu un an certes, on était à l'Assemblée nationale sous le magistère de la constitution de 2010. Le troisième mandat est passé. Il y a eu l'accalmie pendant un an. Qui s'attendait au coup d'État ? Personne. On pensait que tout était calme. Il faut qu'il comprenne qu'il y a une crise profonde. Il y a assez de frustrations. Même socialement. Donc moi j'attire son attention pour lui dire qu'il a la clé de ce dialogue. Qu'il a la solution pour la sortie de crise. On parle de FNDC. Le FNDC, il faut reconnaître que ce qu'il a demandé comme exigence n'est pas difficile. C'est juste demander la durée et les membres du CNRD. Qui sont les membres du CNRD ? Jusqu'à présent, leur liste n'est pas déclinée. La durée de la transition, nous avons été un des premiers partis à condamner le coup d'État et à rester sur notre faim sur la durée de la transition. Son premier discours devrait être technique, en nous donnant la durée de la transition et le contenu de la transition. Aujourd'hui, ça nous rattrape tous. Parce que quand il y a eu le coup d'État, les gens se sont beaucoup plus focalisés sur le président Alpha Condé en oubliant la République. Aujourd'hui, on veut revenir à la République. Alpha Condé, qu'il y a eu coup d'État ou pas, il va passer, et la République reste. Donc je crois que pour que la République reste et qu'elle demeure, il est important aujourd'hui qu'il ait un discours rassurant et que tout le monde se retrouve autour de la table.

L'interview réalisée par Amadou Tidiane Diallo

DAN MILLMAN

«Le secret du changement consiste à concentrer son énergie pour créer du nouveau, et non pas pour se battre contre l'ancien.»

DÉTENTION DU COMMANDANT MAMADOU ALPHA BARRY

« Nous souhaitons sincèrement qu'il bénéficie d'une grâce présidentielle » (Me Béa)

Pratiquement il y a deux ans, le Commandant Mamadou Alpha Barry, ancien porte-parole de la Gendarmerie nationale est détenu à la maison centrale de Conakry. Depuis, aucune remise en liberté en dépit de l'effort de ses avocats. Dans une interview accordée à la rédaction de l'Aigleinfos, Me Salifou Béavogui a fait part de son inquiétude par rapport à la détention de cet officier de la Gendarmerie et a formulé des doléances.

Pour l'obtention d'une remise en liberté du Commandant Mamadou Alpha Barry, il faut nécessairement passer la chambre spéciale militaire de la Cour d'Appel de Conakry. Devant cette juridiction, l'ancien porte-parole de la Gendarmerie Nationale poursuivi par le tribunal militaire avait requis une condamnation de 5 ans et la somme de 140 millions de francs guinéens comme amende qui a été réduite à 4 ans et cette somme maintenue. Inquiet de la maladie de son client, Me Salifou Béavogui déclare ceci : « Je suis très inquiet pour le Commandant Mamadou Alpha Barry qui est actuellement détenu à la maison centrale de Conakry pour des faits qualifiés d'abus de confiance et d'escroquerie et poursuivi par le tribunal de Conakry. Le 11 novembre 2020, le tribunal militaire permanent de Conakry l'a condamné à cinq ans d'emprisonnement et au paiement de la somme de 140 millions de francs guinéens. Sur appel du Colonel Mamadou Alpha Barry devant la chambre spéciale de la Cour d'Appel de Conakry le 2 juin 2021, la chambre spéciale de la Cour d'Appel de Conakry a ramené la peine d'emprisonnement à 4 ans et a maintenu la somme de 140.000.000 francs guinéens comme étant le montant devant être payé à la partie civile. Donc, suite à cette décision de l'arrêt de la Cour d'Appel de Conakry, le colonel Mamadou Alpha Barry s'est pourvu en cassation devant la Cour Suprême de la République de Guinée en date du 7 juin 2021. Donc, depuis le 7 juin 2021, le dossier de la procédure est pendant devant la cour suprême de la République de Guinée. Voilà un an que le fond de l'affaire n'a pas été examiné. Très malheureusement la demande aux fins de sursis à exécution qui avait été introduite a été re-

jetée. Et le 22 août 2021, une autre procédure a été introduite pour demander sa mise en liberté en attendant l'examen du pourvoi introduit devant la Cour Suprême de la République de Guinée. Et cette demande s'appuie sur les dispositions de l'article 144 du code de procédure pénale au terme duquel lorsqu'un pourvoi est introduit devant la Cour Suprême, jusqu'à l'arrêt, il est statué sur la demande de mise en liberté par la juridiction qui a connu en dernier lieu l'affaire au fond. Donc la chambre spéciale militaire qui a connu l'affaire en dernier ressort, est effectivement saisie d'une nouvelle demande le 22 août 2022, tendant à solliciter la remise en liberté du Commandant Mamadou Alpha Barry en attendant l'examen du pourvoi »

Par ailleurs, Me Béa souhaite que cette nouvelle demande soit favorablement examinée, pour que, soutient-il, son client soit libre de ses mouvements : « Donc nous souhaitons vraiment que cette nouvelle demande soit favorablement examinée dès lors que sa détention n'est plus nécessaire à la manifestation de la vérité. Et il dispose d'une raison qui coûte trois fois plus chère que ce pourquoi il a été condamné à la faveur de la partie civile. A défaut, nous souhaitons sincèrement qu'il puisse bénéficier d'une grâce présidentielle. Qu'il puisse être libéré en attendant l'examen du recours. Il est en détention aujourd'hui 2 ans six mois pratiquement 6 jours. Donc, c'est déjà plus de la moitié de la peine à laquelle il a été condamné. Il est condamné à quatre ans. Et si un juge de détention et de liberté tel que prévu par le code de procédure pénale était en place, on se serait adressé à ce juge pour obtenir soit la remise en liberté même si c'est sous condition ou selon les cas prévus par les

codes. Mais au jour d'aujourd'hui, nous n'avons d'autres choix que de revenir devant la chambre spéciale militaire de la cour d'appel de Conakry pour que cet officier supérieur de l'armée qui, à un moment, a été poursuivi et emprisonné puisse recouvrer sa liberté. Donc notre souhait vraiment, soit qu'il soit libéré soit judiciairement pour que monsieur le président de la République accepte de lui accorder son pardon par la voie de la grâce présidentielle », déclare-t-il.

Il faut rappeler que le Commandant Mamadou Alpha Barry, a été poursuivi pour des faits qualifiés d'abus de confiance et escroquerie par le Tribunal Militaire de Conakry et condamné à 5 ans d'emprisonnement ferme.

Amadou Tidiane Diallo



APPEL À MANIFESTER DU FNDC DISSOUS

Le soutien inconditionnel de l'ANAD et du FNDC-Politique

En dépit de sa dissolution officielle par le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le FNDC appelle à manifester ce lundi 5 septembre contre le CNRD. L'ANAD de Cellou Dalein Diallo et le FNDC-Politique (UFR, MoDel) lui apportent tout leur soutien.

Au moment où nous allons sous presse, Sékou Koundouno du FNDC dissous et ses camarades (encore en liberté) avaient appelé à manifester ce 5 septembre pour exiger des autorités de la transition la satisfaction de leurs différents points de revendication : la libération des leaders sociopolitiques, la publication de la liste des membres du CNRD, la déclaration des biens des membres du CNRD et du gouvernement, le respect des droits de l'homme, le retour rapide à l'ordre constitutionnel, l'ouverture d'un ca-

dre de dialogue, le respect de la charte de la constitution. Et pour cette manif du 5 septembre, le FNDC peut compter sur ses alliés que sont l'ANAD de Cellou Dalein Diallo et le FNDC-Politique (UFR, MoDel). Ces deux coalitions politiques, pour des raisons qui leur sont propres, ont invité leurs militants à respecter à la lettre le mot d'ordre du FNDC dissous. Reste à savoir maintenant si ce mot d'ordre sera respecté. Au lendemain des manifestations des 28 et 29 juillet, à l'appel du même FNDC, Oumar Sylla alias Foniké Menguè, Ibrahima

Diallo et Saïkou Yaya Barry ont été arrêtés par les forces de sécurité. Après leur inculpation, ils ont été placés sous mandat de dépôt. Des organisations de défense des droits de l'homme sont aussitôt montées au créneau pour demander leur libération sans condition. Un appel qui est resté pour le moment sans suite. Le 17 août dernier, une autre manifestation a été organisée dans certains quartiers de Conakry mais qui, il faut le reconnaître, n'a pas connu un franc succès.

Tidiane Diallo

MINES

Le Premier ministre échange avec les acteurs évoluant dans le secteur

Le nouveau Premier ministre, Dr Bernard Goumou, a échangé le mercredi 31 août avec les sociétés minières présentes en Guinée. C'est le chapiteau du palais du peuple qui a servi de cadre à cette rencontre, en présence des membres du gouvernement.

« Dans le cadre de la refondation de l'Etat guinéen sous le leadership du colonel Mamadi Doumbouya, le secteur minier a connu depuis le 5 septembre 2021, des avancées majeures. Ces résultats positifs ont été obtenus grâce à la détermination et l'engagement personnel du président de la transition et grâce à vous également. », a indiqué le Premier ministre, chef du gouvernement, Dr Bernard Goumou. Et le locataire du palais de la Colombe de poursuivre son intervention en ces termes : « Je vous ai confié aujourd'hui pour vous rassurer et échanger en tant que partenaires autour des préoccupations de chacun d'entre nous afin de trouver ensemble, le meilleur cadre de collaboration. Comme l'avait dit le président de la transition dès l'avènement du CNRD le 5 septembre 2021, "la Guinée respecte et respectera tous les engagements, conven-

tions et accords auxquels elle a souscrit". Je peux rassurer ici de la volonté du gouvernement de poursuivre la matérialisation de cet engagement. Nous sommes convaincus que ce n'est qu'ensemble que nous pouvons réussir à faire de nos projets des réalités tangibles.

Je réitère donc la volonté manifeste du gouvernement et la ferme détermination du président de la transition à favoriser un climat des affaires plus propice dans notre pays. En plus de vos contributions communautaires qui sont à saluer, je vous invite à renforcer la cohabitation harmonieuse avec les communautés locales»

Reste à savoir maintenant si cela suffira à rassurer les sociétés minières qui, très souvent, sont à couteaux tirés avec les communautés des zones d'exploitation. Attendons de voir.

Kèfina Diakité

LES BIENFAITS DE L'AUBERGINE AFRICAINE POUR LA SANTÉ

L'aubergine africaine riche en fibres et en vitamines



L'aubergine africaine est un légume particulier appartenant à la famille des solanacées. Elle se mange avec ou sans les feuilles, et même crue. Cette aubergine se sert en soupe et peut être cuisinée en bouillie, à la vapeur, en marinade ou à l'étouffée. Vous avez l'embarras du choix. Sachez que ce type d'aubergine contient du manganèse lorsqu'il est servi cru. Cuite, l'aubergine devient source de vitamines B1 et B6. À souligner qu'il existe deux types d'aubergine africaine :

· L'aubergine éthiopienne ou *S. aethiopicum*

de couleur vert clair à vert foncé. Selon le degré de maturité, elle peut devenir rouge en prenant une forme arrondie.

· L'aubergine gboma ou *S. macrocarpon* qui se distingue par sa couleur verte ou jaune. Elle dispose d'un long calice et de grandes feuilles glabres.

Ces aubergines sont de préférence à cueillir avant la maturation. En effet, elles peuvent avoir un goût amer lorsqu'elles sont trop mûres. Par ailleurs, elles disposent de nombreuses vertus qu'il convient de préserver :

· L'aubergine africaine est source de cuivre utile à

la réparation des tissus de l'organisme.

· En outre, ce légume joue un grand rôle en régulant le taux de sucre dans le sang.

· Grâce à sa teneur en fibres, elle aide également au maintien du poids en réduisant la sensation de la faim. De plus, elle permet une bonne digestion en évitant les ballonnements dans le ventre.

· Pour finir, la concentration en vitamines des aubergines africaines permet d'éviter les maladies cardio-vasculaires et sa teneur en antioxydants en fait un aliment anti-cancer.

Par Laura Fernandez

COMITÉ DE GESTION DE LA LGFP

Lucien Guilao décline ses ambitions

Lucien Guilao est le président du comité de gestion provisoire de la Ligue guinéenne de football professionnel (LGFP). Dans une interview qu'il a accordée à nos confrères de Mosaïqueguinée et Mediaguinée, il décline ses ambitions.



« Il y a du travail qui a été fait. La Guinée a un championnat qui a été placé cette année 7^{ème}. Ce que nous devons faire, c'est d'améliorer les relations qui existent entre la ligue et sa tutelle. La ligue est partie prenante de la Fédération, la ligue est un démembrement de la fédération, elle a été créée par la fédéra-

tion. Notre priorité immédiate, c'est de voir comment lancer le championnat en octobre et faire en sorte que la coupe nationale se joue parce que, comme vous le savez, ça fait 2 ou 3 ans qu'on n'a pas joué cette compétition. Aussi, on essayera de voir comment mettre en route la coupe de la ligue. Notre mission sera du côté opérationnel comment lancer le championnat et du côté structurel, aider les clubs à se professionnaliser. Ceci est un défi parce que ce qui va se passer dans un an ou deux, c'est

que les clubs qui ne répondront pas au cahier des charges qui feront d'eux des clubs professionnels, vont disparaître parce qu'ils n'auront plus le droit de jouer les compétitions de la CAF. Dans le même cadre que la CAF veut élever le niveau en termes de compétence des entraîneurs, ce sera pareil pour les clubs. On va donc accompagner les clubs à mieux se structurer et former les encadreurs des clubs à mieux gérer leurs clubs. Ensuite, il y a l'aspect mobilisation des ressources. Ce qui est déjà fait

aujourd'hui est très bien. L'équipe sortante a mis déjà quelque chose en place qu'on va améliorer.

On n'est pas là pour détruire, on est là pour améliorer ce qui a été fait. On ne peut faire tout cela qu'en faisant le diagnostic parce qu'il faut faire cela sachant que le bureau qui sort, a fait du travail dont certains bien faits et d'autres moins bien faits. »

Tidiane Diallo

L'AN 1 DU CNRD

Les réactions croisées de Me Alfred Mathos, Me Foromo Frederic Loua et Oyé Beavogui

Le Comité National du Rassemblement et du Développement (CNRD) a célébré lundi 05 septembre 2022 l'an un de sa prise du pouvoir. Depuis cette date plusieurs promesses ont été faites par le président de la transition, mais peu ont été réalisées. Quel bilan pour cette junte au pouvoir ? Cette question divise certains acteurs sociopolitiques de la vie nationale. C'est le cas des présidents de l'UPG Alfred Mathos, le président de l'ONG Mêmes Droits pour Tous (MDT) Me Foromo Frederic Loua et secrétaire général du PDG-RDA, Oyé Beavogui

Me Alfred Mathos de l'UPG



« Pour nous, le bilan est positif »

« Il faut rappeler que le 05 septembre 2021, tout le monde a salué cette rupture par rapport à notre passé récent. Donc tout le monde a déploré cet engouement bien sûr par rapport au temps que cela a pris pendant un an. Mais il faudrait dire quand même qu'effectivement il y a eu la charte et le CNT, le gouvernement et la CRIEF. Donc il y a eu une visibilité un peu des outils fondamentaux de cette transition. Et ils ont parlé de refondation. Cette refondation nécessite de mettre des barrières, des fondements pour qu'une transition ne se répète plus en Guinée. Pour ce faire, il faut laisser le temps au temps. C'est vrai que les gens sont impatients, mais de grâce, je pense qu'on ne peut pas rejeter le bébé avec son eau. Donc pour nous c'est positif. Mais il faudrait faire en sorte que le dialogue tant prôné se mette en place sur le plan structurel et que les Guinéens puissent se parler enfin. »

Me Foromo Frédéric Loua de MDT

« Les Guinéens sont déçus par rapport aux résultats... »

« Je pense que l'espoir qu'a suscité le pouvoir du 05 septembre 2021 n'a pas été atteint. Les résultats comparés à l'espoir qu'a suscité la prise du pouvoir du 05 septembre 2021, il y a une déception. Les Guinéens sont déçus par rapport aux résultats, par rapport à tout ce qui a été dit, par rapport à l'engouement qu'a suscité la prise du pouvoir. Après un an de gestion du CNRD,



je me rends à l'évidence que l'espoir suscité par la prise du pouvoir a été en partie déçu par les autorités vu que la situation s'est aggravée avec la confiscation de la liberté civile et politique, la cherté de la vie. Tout ce que nous savons des projets phares de la Guinée, il faut quand même être honnête et reconnaître que la situation est dramatique. Et l'espoir a été déçu. Des Guinéens sont à l'attente d'une façon de faire du CNRD pour que véritablement nous puissions aller de l'avant. Il n'y a pas eu d'évolution en termes de promotion des droits de l'homme. Plutôt nous avons constaté un recul comme je l'ai dit. Vous vous rappelez la première arrestation de Fonike Menguè dans les conditions dramatiques sur fond de violences. Il a été traîné par terre et jeté en prison. Il a été arrêté une seconde fois. Il y a aussi l'interdiction de manifestations, de regroupement, rétrécissement des espaces civils et politiques en Guinée. Tout cela nous préoccupe en tant que défenseur des droits de l'homme. Nous pensons qu'avec le CNRD la Guinée aurait connu une situation nouvelle, une situation différente de celle que les Guinéens ont connue sous le magistère d'Alpha Condé. Mais hélas ! Les espoirs ont été déçus. Et nous sommes au regret de constater que la situation n'a pas révolu en termes de promotion et de respect des droits de l'homme ».

Oyé Beavogui, SG par intérim du PDG-RDA

« Quand nous parlons des questions mémorielles, c'est un grand pas... »

« Ce 05 septembre 2022, nous marquons l'an un de la prise du pouvoir du CNRD. Au point de vue prioritaire notamment en parlant du PDG-



RDA, il y a certes beaucoup d'axes qui comptent pour les uns et les autres. Mais aujourd'hui le point nodal des raisons mêmes de la prise du pouvoir par le CNRD a été tant précisé notamment la question sur la moralisation de la vie publique. Et au-delà, le processus de lutte contre la corruption qui a été engagé, la gabegie financière, le détournement de deniers publics c'est actuellement fondamental. Nous au PDG-RDA, on a été de la neuvième législature. Donc on sait un peu tout ce processus et que des montants, des budgets ont été alloués au système éducatif, au réseau routier à l'amélioration des structures sanitaires. Malheureusement on a dû constater que des fonds ont été débloqués et les travaux ne sont pas exécutés. Donc il est normal d'interroger ce qui est géré et ceux qui sont contents de la gestion notamment du régime déchu tout au moins les autres régimes pour qu'on puisse être édifié. Donc aujourd'hui, nous, notre priorité en termes de bilan. Il y a d'autres facteurs qu'on peut intégrer à ça. Notamment quand nous parlons des questions mémorielles et aujourd'hui engagées dans le cadre de pouvoir réconcilier les Guinéens, c'est aussi un grand pas notamment les assises nationales qui ont suivi la première fois, les recommandations de ce comité. Et nous attendons de voir comment les autres vont si prendre. En tout cas, c'est un cap par rapport à notre histoire. Donc à ce jour pratiquement c'est l'un des éléments qui comptent pour nous. On a vu l'aéroport international rebaptisé Ahmed Sékou Touré. A côté vous avez la restitution des cases de Bellevue, toute l'attention et celle de l'État à l'endroit de la famille biologique du président Ahmed Sékou Touré. Ce sont des éléments qui sont extrêmement importants d'un notre point de vue. Donc aujourd'hui globalement ils ont eu un an de pouvoir vraiment de s'organiser, un an de faire tout le nécessaire afin d'asseoir les bases. Parce que c'est ça la question. A ce jour on ne peut que donc observer.»

PAUL MOUSSA DIAWARA, ANCIEN DG DE L'OGP

«Le FNDC est essentiellement la fabrication des politiques...»

Paul Moussa Diawara est ancien DG de l'OGP et membre fondateur du CRAS. Dans une tribune publiée dans la presse cette semaine, il dit à qui veut l'entendre que le FNDC (dissous) est essentiellement la fabrication des politiques, notamment Cellou Dalein Diallo, Sidya Touré.



« Le singe ne change jamais sa déhonté façon de s'asseoir », dit-on.

Ce n'est pas une surprise que l'UFDG/ANAD, l'UFR annoncent sa participation à la manifestation du lundi 05 septembre 2022, date anniversaire de l'avènement du colonel-Président Mamadi Doumbouya au pouvoir, à l'appel de leur officine le FNDC, entretenu, financé, orienté, manipulé par leur soin. C'est le contraire qui aurait étonné.

A rappeler que le FNDC est essentiellement la fabrication des politiques notamment Cellou Dalein Diallo, Sidya Touré..., l'ancien mouvement anti troisième mandat utilisant le carnet d'adresses, le relationnel, bénéficiant du financement de leurs mentors pour exister, faire le tour des palais en Afrique de l'ouest, sur le continent et dans le monde.

Il est évident que Cellou Dalein Diallo, Sidya Touré, l'ANAD... ne prendront pas le risque, ce serait suicidaire, de laisser leur marionnette du FNDC, une coquille vide, sans aucune assise populaire, organiser tout seul la manifestation du lundi 05 septembre sans y participer. Le pot de rose serait découvert s'il ne l'est pas déjà.

En se mettant dans la posture hermaphrodite de ni guerre, ni paix, l'UFDG/

ANAD, l'UFR tombent dans le double piège vis à vis de la CEDEAO et du pouvoir guinéen.

En effet, on ne peut pas crier urbi orbi, demander, exiger et obtenir la médiation de la CEDEAO, prôner le dialogue, rencontrer le médiateur et opter paradoxalement pour les manifestations de rue. Quelle hypocrisie ! Quelle mauvaise foi !

Mieux, en s'associant au FNDC désormais dissous, banni, interdit... pour la manifestation du 05 septembre prochain, les partis UFDG, UFR, l'ANAD... engagent pleinement leur responsabilité dans les casses, la violence, les dégâts... qui pourraient subvenir. A propos, le code pénal et le code de procédure pénale sont formels.

« En droit, le voleur et le receleur ont la même peine », dit-on.

Par ailleurs et pour la CEDEAO, il n'y a plus l'ombre d'un seul doute, en prenant part à la manifestation du 05 septembre, après trois (3) heures de rencontre de travail entre leurs représentants et le médiateur Boni Yayi, Cellou Dalein Diallo, Sidya Touré et leurs sbires montrent à l'opinion nationale, à l'organisation sous-régionale et à la communauté internationale leur refus délibéré de tout dialogue.

« On ne peut pas être au four et au moulin », disait l'autre. Il est insensé, contre-productif de parler de dialogue et d'user la violence comme arme de revendication. C'est soit l'un ou l'autre, mais pas les deux à la fois.

En réalité, avec ses montages de conditions irréalistes et irréalisables, l'UFDG/ANAD, l'UFR... ne participeront pas au dialogue recommandé par la CEDEAO. Loin s'en faut ! Ils ont opté pour la rue, les manifestations, le désordre,

le chaos... par procuration, le FNDC étant le masque utilisé, mettant de facto en difficulté leurs soutiens sous-régionaux, africains et internationaux, avec l'espoir que cette pression sur fond de chantage pourrait soumettre le colonel-Président Mamadi Doumbouya, le CNRD et le gouvernement à leurs caprices. A leurs desideratas. Quelle erreur tactique, stratégique, politique...!

Avec onze (11) ans de manifestations sans succès contre le régime défunt, l'intelligence politique voudrait que Cellou Dalein Diallo et ses alliés changent de paradigme. Hélas, ils n'ont tiré aucune leçon du passé. Tant pis ou tant mieux pour eux.

À présent, que faut-il faire des recommandations formulées par le médiateur Boni Yayi?

La Guinée étant au dessus des intérêts des chapeliers politiques, elle ne saurait être prise en otage par un groupe qui souhaite la régenter selon sa volonté, son obscur projet de société, ses ambitions partisanses...

C'est pourquoi, conformément aux recommandations du médiateur de la CEDEAO, le CNRD et le gouvernement devraient s'activer pour rendre opérationnel le cadre de concertation inclusif en meublant le secrétariat permanent, les commissions techniques... en concert avec les acteurs politiques qui accepteront d'y prendre part, afin d'œuvrer pour la réussite de la transition et le retour à l'ordre constitutionnel.

En définitive, faut-il rappeler que la politique de la chaise vide n'a jamais payé et que la violence est incompatible avec le dialogue. », fait remarquer **Paul Moussa Diawara.**

Kèfina Diakité

BERLIN

Cellou Dalein Diallo charge le CNRD lors d'un meeting

Le samedi dernier, lors d'un meeting qui s'est tenu à Berlin, en Allemagne, Cellou Dalein Diallo, le président de l'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG), a une nouvelle fois tiré à boulets rouges sur le CNRD, la junte au pouvoir depuis le 5 septembre 2021.



Le président de l'UFDG, comme il fallait s'y attendre, a profité de cette tribune pour tacler les autorités de la transition et demander à ses militants de participer massivement à la manifestation du Front national pour la défense de la constitution (FNDC) du 05 septembre, pour exiger du CNRD et de son président, le colonel Mamadi Doumbouya, un retour rapide à l'ordre constitutionnel et l'instauration d'un dialogue crédible. « Je lance un appel à nos militants de Conakry pour qu'ils participent massivement avec le sens de responsabilité qu'on leur connaît, la retenue, à la manifestation du 05 Septembre. C'est pour exiger le retour rapide à l'ordre constitutionnel, c'est pour qu'on mette fin à l'impunité. C'est pour qu'il y ait un dialogue crédible, fécond. Pour qu'il y ait le dialogue, il faut restaurer la

confiance entre les acteurs... Il faut que le CNRD revienne à la raison pour qu'on puisse gérer par consensus la transition. Lorsqu'il n'y a pas de légitimité, le président supposé élu est déposé, l'Assemblée est dissoute, la constitution est suspendue, c'est le consensus qui doit orienter l'action publique parce qu'il n'y a plus de référence. Personne ne peut imposer ses points de vue aux autres. Il faut qu'on se retrouve, qu'on discute... personne ne détient la vérité », a déclaré l'UFDG, Cellou Dalein Diallo, absent du pays depuis des mois, pour des motifs que l'on sait. L'ancien ministre des Transports sous le régime de feu le général Lansana Conté est en effet attendu par la CRIEF dans le dossier relatif à la vente d'un avion de l'ancienne compagnie Air Guinée.

Tidiane Diallo

HAMDALLAYE-CONCASSEUR

L'utilisation d'un insecticide fatale à 3 enfants de même mère

Dans la nuit du mardi 30 au mercredi 31 août, suite à l'utilisation d'un insecticide, le couple formé par Mamadou Lamarana Diallo et Fatouma Ly a perdu ses trois enfants que sont Abdoulaye Diallo (8 ans), Ibrahima Sory Diallo (5 ans) et Mamadou Saliou Diallo (1 an), à Hamdallaye-Concasseur.

« Tous mes 3 enfants sont décédés. Le 1er s'appelle Abdoulaye Diallo, il a 8 ans, le second s'appelle Ibrahima Diallo, il avait 5 ans, le tout petit avait 1an, Mamadou Saliou Diallo. Ils sont décédés. C'étaient mes seuls enfants et ils sont tous décédés. J'étais avec mes enfants à la maison avant-hier. J'ai mis des comprimés contre les punaises à la maison. Que quand on met le produit à la maison, de sortir. Quand j'ai mis le produit, j'ai essayé de fermer la porte de la chambre mais je n'ai pas pu. Donc j'ai dit que je ne pouvais pas laisser la porte ouverte et partir. Et j'avais oublié que j'avais déjà mis le produit. Ils étaient partis à l'école coranique, quand ils sont revenus, ils m'ont demandé si je n'allais pas sortir. Je leur ai

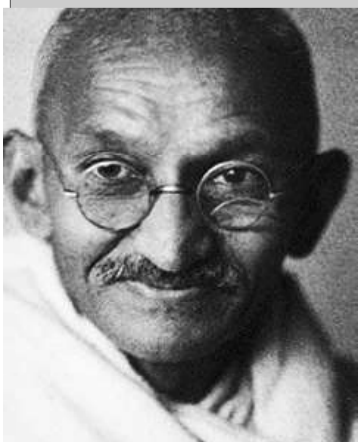
dit que je ne vais pas sortir. On est restés à la maison à regarder la télé. Jusqu'au soir, j'ai dit comme le bébé est turbulent, je me suis dit de fermer la porte. Ils sont tous décédés. Ce que je demande à l'Etat, tous les produits contre les punaises, de les interdire en Guinée. Je ne connais pas le nom des produits mais c'était dans une boîte », a témoigné la mère des trois enfants. Que leurs âmes reposent en paix !

Ce drame familial relance le débat sur l'importation et la commercialisation des produits, de façon anarchique, sur les marchés et dans les quartiers des centres urbains et dans nos villages, avec tous les risques que cela comporte.

Kèfina Diakité

GANDHI

«Sois le changement que tu désires voir en ce monde»



(On aime beaucoup cette citation sur le changement de Gandhi parce qu'elle incarne un élan, une pensée positive active qui interdit de se poser en victime. Oui, le monde n'est pas parfait, mais pour le changer, VOUS devez commencer par changer.)

ECOLES PRIVÉES

Le plafonnement des frais d'inscription et de réinscription fait grincer des dents

A la faveur d'une conférence de presse qu'elle a animée le vendredi 2 septembre, l'Association des fondateurs des écoles privées de Guinée a fait part de son désaccord par rapport à la récente décision du ministère l'Enseignement pré-universitaire et de l'Alphabétisation portant sur le plafonnement des frais d'inscription et de réinscription dans les écoles privées.



vée de Conakry, ses frais ne sont pas comme une école de N'Zérékoré ou Tougué, etc. Les revenus des parents ne sont pas les mêmes. Donc, cette note circulaire de Monsieur le ministre commence déjà à créer un dysfonctionnement au sein des écoles privées », a indiqué Abdoulaye Hady Diallo, membre du bureau exécutif de l'AFEP-GUI.

Quant à Mohamed Lamine Fofana, le président de l'AFEP-GUI, il a fait remarquer que le secteur de l'Education est à l'abandon en Guinée. « En Guinée, le secteur de l'éducation est délaissé. Le budget de l'Education nationale est de 12% ce qui est minime par rapport aux pays de la sous-région. En plus du fait que l'Etat a abandonné (le secteur) on nous impose, on nous influence, on nous menace et nous traite de tous les noms d'oiseau. On nous oppose à la population. Si j'ai bonne souvenance, nous n'avons jamais fait de violence dans ce pays. Certains mêmes pensent que nous sommes trop doux... Nous ne comprenons vraiment pas l'intérêt de cette décision. Est-ce c'est le ministre du Tourisme qui fixe les frais des hôtels ? Est-ce que c'est le ministre des Transports qui fixe les frais de voyage d'Air Guinée ? Pourquoi le ministre de l'Enseignement pré-universitaire et de l'Alphabétisation veut nous imposer une harmonisation ? Les écoles privées ne sont pas des biens publics », a-t-il déclaré.

A noter que l'ouverture des classes est programmée pour le 4 octobre prochain.

Tidiane Diallo

Le 30 août dernier, Guillaume Hawing, le chef du département en charge de l'Enseignement pré-universitaire et de l'Alphabétisation a pris une décision portant sur le plafonnement des frais d'inscription et de réinscription dans les écoles privées. Lesdits frais sont plafonnés respectivement à 150.000 GNF et à 100.000 GNF. Une décision qui a fait bondir l'Association des fondateurs des écoles privées de Guinée. A la faveur d'une conférence de presse qu'elle a animée le vendredi 2 septembre, elle a fait part de son désaccord par rapport à ce plafonnement qui, à ses yeux, est loin d'être consensuel. « Nous avons donc été surpris le 30 août de voir une note indiquant que les frais d'inscription et de réinscription sont désormais 150000 et

100000 francs guinéens. Ce qui nous a surpris et même sidérés, c'est le fait que dans la même circulaire, il a été dit que tout ceci a été fait en concertation avec l'AFEP-GUI que nous sommes. L'année scolaire ne se planifie pas en un mois de l'ouverture des classes. Donc cette note circulaire est tardive, il y a des écoles qui, à la fermeture, ont déjà établi des fiches de renseignements, qui accompagnent les résultats des enfants pour que les parents se planifient pour l'année suivante.

Il y a des parents qui ont déjà fini de faire l'inscription et la réinscription de leurs enfants, la note tombe, ces parents reviennent, comment nous allons faire ? De l'autre côté, ceux qui n'ont pas encore payé tiennent mordicus sur la décision du ministre. La question de l'harmonisation pose problème, toutes les écoles ne se valent pas, toutes les écoles ne sont pas dans la même zone, une école pri-

Lisez le journal numérique sur le site
KèfinaFasso
www.kefinafasso.com
Notre site indépendant d'informations tous azimuts

SERVICES SPÉCIAUX

Des cadres nommés à des postes de responsabilité

Le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya, vient de nommer des cadres au secrétariat général chargé des services spéciaux et de la lutte contre le crime organisé. C'était à travers un décret publié le jeudi 1er septembre à la télévision nationale.

Le colonel Amara Sayon Traoré, matricule : 17651G, précédemment commandant adjoint de la région de gendarmerie de Kankan, a été nommé au poste de Secrétaire général adjoint à la Présidence chargé des services spéciaux et de la lutte contre le crime organisé.

A la Direction centrale de prévention contre la déstabilisation des institutions de la République, de lutte contre le grand banditisme et des groupes radicalisés, il y a eu deux nominations:

-Directeur central : Colonel Aboubacar Sampil, matricule : 21356G, précédemment commandant adjoint de la région gendarmerie de Kindia

- Directeur central adjoint : commissaire principal de police Amadou Camara, matricule : 20896A, précédemment en service à la direction générale des renseignements intérieurs

Il y a eu également deux nominations à la Direction centrale de la lutte contre le crime organisé et les activités criminelles:

-Directeur central : Commissaire principal de police Moris Sonomy, matricule : 207948G, précédemment en service au secrétariat général à la Présidence chargé des services spéciaux et de la lutte contre le crime organisé

- Directeur central adjoint : lieutenant-colonel André Loua, matricule : 18766G, précédemment en service à la préfecture maritime

Le Directeur central des renseignements social, économique, financier et narcotique se nomme désormais Commissaire divisionnaire Aboubacar Thiam, matricule : 190225G, précédemment directeur central adjoint de la coopération au Ministère de la Sécurité. Il a pour

adjoint le sous-lieutenant Ibrahima Kalil Kanté, matricule : 28850G, en service au secrétariat général à la Présidence chargé des services spéciaux et de la lutte contre le crime organisé.

A rappeler que sous la présidence Alpha Condé, c'est le colonel Moussa Tiegboro Camara qui a eu l'insigne honneur d'occuper le poste stratégique de Secrétaire général à la Présidence chargé des services spéciaux et de la lutte contre le crime organisé. Son successeur a pour nom Malick Koné.

Kèfina Diakité

Programme des Nations Unies pour le Développement



Au service
des peuples
et des Nation

RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ETUDES NATIONAL POUR ACTUALISER LE PLAN NATIONAL D'ELECTRIFICATION RURALE

Le PNUD/ GUINEE recherche « un cabinet d'études national pour actualiser le plan national d'électrification rurale»

Les cabinets intéressés sont priés de consulter la version intégrale des termes de référence à travers le lien : https://procurement-notice.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=95189

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés uniquement par **e-mail** à

l'adresse: offres.gn@undp.org

Date limite de dépôt des dossiers : 14 septembre 2022

PAYSAGE MÉDIATIQUE GUINÉEN

Le président de la HAC attire l'attention sur les dérapages

Le président de la Haute autorité de la communication, Boubacar Yacine Diallo a mis à profit sa rencontre avec les associations professionnelles de presse, les patrons de médias, les journalistes et le syndicat de la presse privée de Guinée (SPPG) pour attirer leur attention sur les dérapages constatés ces derniers temps au sein de la corporation. Il a annoncé à cet effet la fin de la récréation. C'était le mercredi 31 août.



« La récréation est terminée mais quand on dit que la récréation est terminée, ce n'est pas la fin de votre liberté. Votre liberté demeure, elle doit s'exercer en tout et en toute circonstance. Personne n'a le droit de vous limiter l'exercice de votre profession. Mais elle doit être adossée sur la responsabilité. Nous sommes des citoyens nous vivons ici. Ne permettez pas à ceux qui sont à l'étranger de nous opposer, de vous faire dire des choses répréhensibles. Du contenu vous en êtes responsable à 100% . Prenez soin de vos médias. Et, prenez soin de vous-mêmes en évitant tous les interdits sans exclusive et en profitant largement des possibilités que la loi vous accorde. On commet toujours l'erreur de croire qu'une

loi, elle est bien faite. La loi est toujours faite pour limiter parce que les libertés sont naturelles. Vous avez tort d'inciter à la violence ethnique. Vous avez tort d'inciter à la haine raciale. Vous avez tort de tenir des propos injurieux à l'endroit de quiconque. Par contre, vous avez le devoir de critiquer. Le devoir de faire les investigations.

Le devoir d'informer correctement et honnêtement les auditeurs, téléspectateurs et les lecteurs. Il y a des limites à ne pas franchir. Ces limites là souvent, elles sont franchies. Et, parfois les règles du métier sont foulées aux pieds. Parfois volontairement ou involontairement. Il faut que cela s'arrête », a martelé Boubacar Yacine Diallo, le président de la Haute autorité de la communication (HAC).

Kèfina Diakité

LIBYE

Le diplomate sénégalais Abdoulaye Bathily, nouvel émissaire de l'ONU

Après des mois de vacance du poste, le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres a nommé le diplomate sénégalais Abdoulaye Bathily émissaire de l'ONU en Libye où deux gouvernements se disputent le pouvoir, ont annoncé ses services vendredi.

L'ancien ministre sénégalais a précédemment été représentant de l'ONU en Afrique centrale, conseiller spécial du secrétaire général pour Madagascar ou encore représentant spécial adjoint pour la mission de l'ONU au Mali.

Son prédécesseur, le Slovaque Jan Kubis, avait abruptement démissionné en novembre dernier. Depuis le poste était vacant, le Conseil de sécurité, dont l'aval est nécessaire, ayant rejeté plusieurs propositions du secrétaire général. Il y a quelques jours, des sources diplomatiques avaient indiqué à l'AFP que les membres du Conseil étaient désormais d'accord sur le nom d'Abdoulaye Bathily. Le gouvernement de Tripoli avait en revanche indiqué ses « réserves ».

La nomination d'un nouvel émissaire était particulièrement attendue alors que l'ONU est en première ligne pour organiser une média-

tion entre les deux parties pour parvenir à un cadre constitutionnel permettant la tenue d'élections et que de nouvelles violences ont secoué Tripoli fin juillet. En raison de la vacance du poste, depuis l'automne, la mission politique de l'ONU (Manul) n'est renouvelée que pour des périodes de quelques mois, la Russie réclamant un nouvel émissaire avant un renouvellement plus long.

Le dernier renouvellement a eu lieu en juillet pour trois mois, jusqu'au 31 octobre. Deux gouvernements se disputent le pouvoir dans le pays pétrolier plongé dans le chaos depuis la chute du régime de Mouammar Kadhafi en 2011: l'un est basé à Tripoli (ouest) et dirigé par Abdelhamid Dbeibah depuis début 2021, et un autre conduit depuis mars dernier par Fathi Bachagha et soutenu par le camp du maréchal Khalifa Haftar, l'homme fort de l'Est.

Belga

DAN MILLMAN

«Le secret du changement consiste à concentrer son énergie pour créer du nouveau, et non pas pour se battre contre l'ancien.»

BÂTIMENT AD-HOC DU PROCÈS DU MASSACRE DU 28 SEPTEMBRE

Les travaux de confection exécutés à 95%

Lors d'une session du comité de pilotage du procès du massacre du 28 septembre qui s'est tenue le vendredi 02 septembre, il a été annoncé que les travaux de construction du bâtiment ad-hoc devant abriter ledit procès sont exécutés à 95 %. Ce qui donne de l'espoir aux victimes qui attendent d'être rétablies dans leurs droits.

« Ce que je vais demander aujourd'hui à tous les partenaires c'est le renouvellement sans cesse de votre appui par rapport à la formation des magistrats, par rapport à l'assistance matérielle, financière, pour nous permettre de prendre en compte toutes les dimensions de ce procès en termes d'indemnisation des victimes, en termes de protection des témoins, bref, tout ce qui rentre en ligne de compte, des mesures idoines pour le bon déroulement de ce procès. Vos différents appuis nous permettront sans doute d'atteindre cet objectif. La Guinée est en train d'honorer ses engagements, ses engagements qui ne sont rien d'autre que la lutte contre l'impunité pour des crimes qui portent atteinte aux droits de l'homme,

qui sont des valeurs que vous défendez au quotidien », a déclaré le ministre de la Justice, Garde des Sceaux et des Droits de l'Homme, Alphonse Charles Wright.

Quant à la Secrétaire Générale du ministère de la Justice Garde des Sceaux et des Droits de l'Homme, Irène Marie Hadjimaliss, elle s'est confiée à la presse en ces termes : « Lors de la réunion d'aujourd'hui, les plans de formation des magistrats ont été validés, le plan de la communication doit apporter certaines corrections mais certains travaux restent à faire pour que le document soit validé. Les documents doivent être envoyés par voie électronique à nos partenaires à tous les membres du comité de pilotage afin

que chacun apporte sa touche pour que le travail soit fait et vite fait et bien fait... » Parlant du niveau d'exécution des travaux de construction du bâtiment ad-hoc du procès, elle a annoncé ceci : « Nous sommes sur la préparation du procès, comme vous le voyez nous sommes sur le site et l'entrepreneur lui-même a laissé entendre que nous sommes à 95 % de l'exécution des travaux. Vous avez dû constater que les travaux ont vite évolué, il reste l'installation des chaises d'auditorium et ces chaises n'ont pas été fabriquées en Guinée, elles ont été fabriquées en Turquie. Au moment où je vous parle, tout est mis en place pour que nous recevions les dites chaises dans un bref délai... »

Tidiane Diallo

"Tous les oiseaux trouvent refuge quand il pleut. Mais l'aigle évite la pluie en volant au-dessus des nuages. Les problèmes sont communs, mais l'attitude fait la différence !"

A.P.J. Abdul Kalam

© Collin Bogle

Lire L'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu